

SÉCURITÉ ET PONCTUALITÉ DES TRAINS ÉLEVEURS, AGRICULTEURS, VOUS AVEZ AUSSI UN RÔLE À JOUER !

Les divagations d'animaux d'élevage (bovins, équidés, ovins, caprins) causent chaque année des perturbations sur la circulation ferroviaire et génèrent des heurts avec les trains. Ces divagations peuvent entraîner des accidents humains et matériels graves. Les principaux facteurs déclenchants de ces incidents sont l'absence ou le défaut d'entretien des clôtures mais aussi un manque de vigilance.



clôture endommagée = risques d'intrusions

VOTRE RESPONSABILITÉ

La responsabilité civile du propriétaire des animaux mis en cause est engagée, mais également sa responsabilité pénale.

Vous vous exposez à des poursuites judiciaires en application des dispositions du Code pénal.

La réparation financière des préjudices matériels, immatériels et corporels causés vous incombe.

LE SAVIEZ VOUS ?

Depuis janvier 2018, en Grand Est près de **630 trains ont été impactés** directement ou indirectement en raison de la divagation et de heurts d'animaux d'élevage. Cela représente **193 heures de retard**, soit environ 8 jours.

Vous constatez des dégâts sur une clôture ferroviaire, ou une divagation ? Composez le numéro vert 08 00 84 82 95 (appel gratuit, hors surcoût éventuel de votre opérateur), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h ou l'adresse mail : vigi-express@sncf.fr rendez-vous sur le site vigiexpress.sncf.fr